

## LES PROCESSUS ELECTORAUX EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Entre le verdict des urnes et l'ingérence politique occidentale, 2006-2018

1. Ass2 KATEMBO KASUNGU Jean-Baptiste 2. MUHIMA SHINJA Alexis 3. CT MIRIMBA LUKENO Faustin. 4. Ass1 MUHINDO KULU Bienfait 5. Ass 1 BUTINDA MUSHUNGANYA Valentin

### RESUME :

Notre travail concerne la thématique électorale. Elle aborde l'ingérence politique occidentale dans les processus électoraux en RDC. En effet, les puissances occidentales interfèrent dans les affaires internes de la RDC au mépris de la souveraineté congolaise.

Au regard de cette préoccupation, nous nous sommes posé les questions de savoir ce qui explique l'ingérence politique occidentale dans l'organisation des processus électoraux et ses conséquences sur le fonctionnement du système politique Congolais.

En guise de répondre à ces questions, nous avons formulé les hypothèses de manière ci-après :

Le souci d'accompagner la jeune démocratie sur le plan financier, technique et logistique et le non-respect de la charte des Nations Unies pourraient expliquer l'ingérence politique occidentale dans l'organisation des processus électoraux de 2006, 2011 et 2018 en RDC. Quant à aux conséquences, l'aide au développement conditionnée par la démocratie, l'affluence des missions d'observation occidentales, le placement politique par l'occident en RDC et les contestations et violences électorales des partis politiques lésés par les résultats ainsi que la baisse du taux de participation aux élections seraient des conséquences de l'ingérence politique occidentale sur le fonctionnement du système politique congolais.

Après analyse et interprétation des résultats, nous sommes parvenus à confirmer nos hypothèses. L'ingérence politique occidentale est due à la volonté d'accompagner techniquement, financièrement (cfr le tableau n°1) et logiquement la jeune démocratie, mais aussi au non-respect de la charte des Nations-Unies (cfr la figure n°1). Tandis que l'aide au développement conditionnée par la démocratie, l'envoi des missions d'observation occidentale, le placement politique ainsi que les contestations et les violences électorales et la baisse du taux de participation aux élections sont des conséquences de cette interférence occidentale sur le déroulement des processus électoraux en RDC.

**Mots-clés : Ingérence politique occidentale, processus électoraux, souveraineté, placement politique, etc.**

### SUMMARY:

Our work concerns electoral thematic. It addresses Western political interference in electoral processes in the DRC. Indeed, Western powers interfere in the internal affairs of the DRC in defiance of Congolese sovereignty. In view of this concern, we asked ourselves the questions of what explains Western political interference in the organization of electoral processes and its consequences on the functioning of the Congolese political system. In order to answer these questions, we have formulated the following hypotheses: The concern to support the young democracy financially, technically and logistically and the non-respect of the United Nations Charter could explain the Western political interference in the organization of the 2006, 2011 and 2018 electoral processes in the DRC. As for the consequences, the development aid conditioned by democracy, the influx of Western observation missions, the political placement by the West in the DRC and the disputes and electoral violence of political parties harmed by the results as well as the drop in the rate of participation in the elections would be consequences of Western political interference on the functioning of the Congolese political system. After analysis and interpretation of the results, we managed to confirm our hypotheses. Western political interference is due to the desire to support the young democracy technically, financially (see table n°1) and logistically, but also to non-compliance with the United Nations Charter (see figure n°1). While development aid conditioned by democracy, the sending of Western observation missions, political placement as well as disputes and electoral violence and the drop in the rate of participation in elections are consequences of this Western interference on the conduct of electoral processes in the DRC.

**Keywords: Western political interference, electoral processes, sovereignty, political placement, etc**

## I. INTRODUCTION

Les Congolais aspirent à la démocratie, et cela est manifeste et contenu dans la constitution en vigueur en RDC. En effet, le peuple congolais a exprimé son aspiration à la démocratie, lors du referendum en 2005<sup>1</sup> en ces mots : « Animé par notre volonté commune de bâtir, au cœur de l’Afrique, un Etat de droit et une nation puissante et prospère, fondée sur une véritable démocratie politique, économique, sociale et culturelle »,<sup>2</sup> mais le train de la démocratie tarde à fonctionner normalement.

Pour Léon de Saint Moulin et al, « la démocratie est une réalité déjà profondément inscrite dans la vie congolaise. Mais, c’est une construction sociale qui reste vulnérable, qui doit être entretenue et surtout développée ».<sup>3</sup>

Cependant, l’implication occidentale dans le déroulement du processus électoral en RDC laisse à désirer, et le peuple en a marre. Cela génère des suspicions de la part du peuple congolais contre les résultats souvent contradictoires avec la volonté des votants. Ainsi, les élections sont souvent organisées, mais elles débouchent souvent sur les violences électorales.

Pour cette raison, Thierry Vircoulon révèle que « l’élection présidentielle ne fait pas la démocratie et le mécontentement des perdants ajouté à l’héritage des problèmes politiques, économiques et sécuritaires non résolus pendant ces trois années a rendu la RDC postélectorale encore plus fragile que celle de la transition ».<sup>4</sup>

Par conséquent, le taux de participation baisse sensiblement, mais aussi le vécu quotidien ne change pas car les élus n’ont pas de compte à rendre aux électeurs, mais plutôt aux puissances occidentales. Et la démocratie procédurale en souffre, car le choix du peuple est souvent bafoué. Cependant, les électeurs ne baissent pas le bras. Ils y participent toujours avec la conviction qu’un jour le peuple aura effectivement le pouvoir dans ce pays.

Cela lui permet de changer d’avoir plus d’expérience et de changer de mentalité, à l’instar du Niger dont parle Mamadou Gazibo,<sup>5</sup> pour qui « *la mise en œuvre des procédures électorales a produit des compétences et transformé les comportements politiques : les sentiments partisans, l’attachement au système démocratique, les diverses formes (négatives ou positives) de participation politique, les sanctions et les rétributions électorales administrées par les votants traduisent des mutations clairement observables dans le sens d’une redéfinition (démocratique) des rapports politiques* ».

Au regard de ce qui précède, notre préoccupation principale est de savoir pourquoi, l’implication de la communauté Internationale dans l’organisation des élections des pays des grands-Lacs en Afrique, particulièrement la RDC ?

---

<sup>1</sup> Le referendum fut organisé du 18 au 19/12/2005.

<sup>2</sup> Préambule de la constitution du 18/02/2006

<sup>3</sup> Léon de Saint Moulin et al., *La Perception de la démocratie et de l’Etat de droit en RDC*, CEPAS, Kinshasa, 2003, p. 119

<sup>4</sup> Thierry Vircoulon, « République Démocratique du Congo : la démocratie sans démocrates » in *politique étrangère*, 2006/3, <https://www.cain.info>, le 18/04/2021

<sup>5</sup> MAMADOU GAZIBO, « la vertu des procédures démocratiques, élections et mutations des comportements politiques au Niger », in *Politique africaine*, n° 92-décembre 2003, éd. Karthala, p. 147

De ceci découle la question de savoir ce qui explique l'ingérence politique occidentale dans l'organisation des processus électoraux et ses conséquences sur le fonctionnement du système politique Congolais.

Le souci d'accompagner financièrement, techniquement et matériellement la jeune démocratie et le non-respect de la charte des Nations Unies pourraient expliquer l'ingérence politique occidentale dans l'organisation des processus électoraux de 2006, 2011 et 2018 en RDC.

Ainsi, l'aide au développement conditionnée par la démocratie, l'affluence des missions d'observations occidentales, le placement politique, les contestations et violences électorales des partis politiques lésés par les résultats et la baisse du taux de participation, etc. seraient des conséquences de l'ingérence politique occidentale sur le fonctionnement du système politique Congolais.

L'objectif principal est celui de vouloir élucider le mobile de l'implication occidentale dans le déroulement du processus électoral en République Démocratique du Congo.

Pour atteindre cet objectif principal, voici les objectifs secondaires :

- Identifier les facteurs de l'ingérence politique occidentale dans le déroulement des processus électoraux en République Démocratique du Congo ;
- Expliquer les conséquences de l'ingérence politique occidentale dans déroulement des processus électoraux dans le système politique congolais.

## II. CADRE METHODOLOGIQUE.

Pour atteindre l'objectif, nous avons choisi méthode fonctionnelle appuyée par l'approche dialectique l'enjeu électoral constitue un objet de contradiction en RDC.

Le fonctionnalisme cherche à identifier dans un système un élément qui est responsable du phénomène en étude et ses conséquences<sup>6</sup>. Dans le cas de l'implication de l'occident dans le déroulement du processus électoral en RDC, le souci d'accompagner techniquement et financièrement en est la cause. Etant donné que l'organisation des élections exige d'énormes moyens financiers et techniques, en est la cause. Les conséquences sont les suivantes : la capacitation de la commission chargée d'organiser les élections (CENI), la latitude d'influer sur les résultats de l'élection présidentielle pour le compte des puissances occidentales, les contestations et quelquefois des conséquences des violences électorales par les partis politiques lésés par ces résultats, la baisse du taux de participation et l'aide au développement conditionnée par l'organisation des élections.

Cette interférence crée un débat contradictoire dans l'opinion tant nationale qu'internationale.

Ce qui justifie la nécessité de l'approche dialectique pour comprendre les fonctions et les structures du système dans un environnement interne et externe. L'imbrication des différents acteurs du système politique congolais à travers le temps (2006, 2011 et 2018) intéresse cette réflexion pour permettre la perception du changement négatif ou positif, peu importe en RDC.

De ce fait, la dialectique utilise quatre lois que nous expliquons selon la réalité congolaise :

---

<sup>6</sup>Malinowski Bronislaw cité par Roger Gérard Schwartzberg, *sociologie politique*, édition Mont Chrétien, 1998, p.92

- **La loi de la connexion universelle** selon laquelle les parties prenantes aux processus électoraux sont liées les unes aux autres pour la tenue apaisée des élections. Ainsi leurs comportements respectifs constituent un tout qui donne lieu à ce qu'on appelle le processus électoral. Ces acteurs sont entre autres : la CENI, la population, les partis politiques, les observateurs nationaux et internationaux, la MONUSCO, le gouvernement (ministère du budget, ministère des finances, ministère de l'intérieur, la cour constitutionnelle, le parlement, les bailleurs des fonds, etc.);
- **La loi du mouvement** par laquelle, les comportements des acteurs ne sont pas les mêmes au vu des mutations expliquant le passage de certains comportements et l'avènement des autres. C'est dans ce sens le processus électoral de 2006 a été financé par le gouvernement à 10 % et le reste a été donné par la communauté internationale. En 2011, le processus électoral a bénéficié d'un budget dont le 60 % est venu du gouvernement congolais. En 2018, par contre, le gouvernement a refusé tout apport financier venant de l'extérieur pour être épargné des injonctions des donateurs même sur le plan des résultats. Il faudrait également souligner la machine à voter introduite dans le processus qui n'a pas été bénéficiaire du consensus de tous les acteurs politiques et de la société civile. Ce changement est le fruit des interactions entre plusieurs parties prenantes aux intérêts différents ;
- **La loi des contradictions** où les intérêts des acteurs divergent. Ce cas a été vécu aux élections de 2006 et 2011. L'on peut aussi citer la révision de la constitution et la loi électorale sur la question de la majorité que doit réaliser le candidat président élu. Ainsi, les gouvernants soutenus par certaines puissances occidentales constituent le camp des dominants et contre les électeurs ou dominés soutenus par les organisations de la société civile.
- **La loi du progrès par bond** selon laquelle tous les processus électoraux organisés en RDC produisent des résultats contradictoires, violent jusqu'à des pertes de vies humaines. En effet, la CENI proclame les résultats provisoires et la Cour constitutionnelle les entérine au détriment des électeurs. Par conséquent, la gestion du pays ne profite pas aux citoyens électeurs, mais à une oligarchie qu'on qualifierait de bourgeoisie compradore en collaboration avec certaines puissances qui semblent avoir pris le peuple congolais en otage. Par ailleurs, malgré les stratagèmes utilisés par les gouvernants en connivence avec les puissances occidentales au mépris de la souveraineté de l'Etat congolais, le peuple tire des leçons de l'histoire. L'expérience rend sage, dit-on. Il devient de plus en plus capable de sanctionner ceux qui ont mal travaillé, en les remplaçant par d'autres. Bref, quelles décevantes que soient les élections en RDC, elles permettent au peuple congolais de changer de mentalité.

La collecte des données a été facilitée par l'observation libre par laquelle nous observons les processus électoraux en congolaise. La documentation nous a facilité la consultation des documents publiés et les textes officiels relatifs au processus électoraux. Un questionnaire mixte a été soumis à l'épreuve par échantillon 300 individus, dont 150 membres de la société civile toute tendance confondue et 150 agents publics de l'Etat dont la résidence est établie à Goma. Ne disposant pas d'une base de sondage fiable, nous avons utilisé des techniques non probabilistes pour sélectionner les éléments à échantillonner. Ainsi, pour les membres de la société civile, le premier individu que nous avons trouvé a appelé ses semblables pour participer à notre enquête (échantillonnage par boule de neige). Tandis que pour les agents publics de l'Etat, nous avons utilisé les informations que nous détenons sur eux (échantillonnage par choix raisonné). En fin, l'entretien libre nous a facilité la pré-enquête.

Sur 300 enquêtés, 237 enquêtés soit 79% sont du sexe masculin contre 63 enquêtés soit 21% du sexe féminin. Quant à la tranche d'âge, nous constatons dans ce tableau que sur 300 enquêtés, 109 enquêtés

soit 36,3% ont un niveau d'étude de G3, 101 enquêtés soit 33.7% sont D6, 83 enquêtés soit 27.7% ont le diplôme de L2, 4 enquêtés soit 1,3% ont le DEA et en fin 3 enquêtés soit 1% sont docteurs.

Pour ce qui est du niveau d'études, ce tableau nous montre que sur un total de 300 enquêtés, 173 enquêtés soit 57,7% sont dans la tranche d'âge compris entre 18-35 ans, 89 enquêtés soit 29.7% sont dans la tranche d'âge compris entre 35-45 ans, 38 enquêtés soit 12.7% sont dans la tranche d'âge compris en 45 et plus.

Enfin, concernant l'emploi, ce tableau renseigne que sur un total de 300 enquêtés, 150 enquêtés soit 50% sont des Agents publics de l'Etat contre 150 enquêtés soit 50% qui sont engagés par les organisations de la société civile.

Quant à la détermination de l'échantillon, nous avons utilisé la formule de RAM AHUJA,<sup>7</sup> cité par SENG MATABARO Abdoul, qui est la suivante :

$$n \geq \frac{N}{1+N(e)^2} \quad \text{où } n = \text{l'échantillon}$$

N = Population

E = marge d'erreur

Ainsi, en estimant qu'il y a 1200 agents publics de l'Etat et membres et organisations de la société civile, nous avons pris :

$$n \geq \frac{1200}{1+1200(0.05)^2}$$

$$= \frac{1200}{1+3} = 300$$

### III. PRESENTATION DES DONNEES

#### i. Accompagnement technico-financier

##### a) Financements des élections (part du gouvernement congolais et de la communauté internationale)

Les processus électoraux de la RDC sont souvent financés, en partie ou non, par les puissances étrangères et certaines organisations internationales. Ainsi, « Si les élections en 2006 ont été organisées et financées en grande partie par les partenaires internationaux, en 2011 elles étaient de la responsabilité des autorités congolaises. Les bailleurs ont apporté un appui important, mais limité. A la différence de 2006 et 2011, l'appui international aux élections a été plus modeste en 2018. En effet, le contexte a changé dans le courant de l'année 2017 avec le choix des autorités congolaises de ne plus collaborer avec ses partenaires historiques d'appui au cycle électoral, notamment l'ONU et l'UE ». <sup>8</sup>Ce tableau ci-dessous donne des détails sur le financement des élections en RDC depuis 2006 jusqu'en 2018.

<sup>7</sup> SENG MATABARO A., *Dept optimization for financial performance from North-Kivu Microfinance Institutions, Thesis submitted in partial fulfillment of requirement for Master's degree in Finance*, ULK, 2017, Kigali

<sup>8</sup>SOFRECO, RDC : Un appui européen réussi pour le renforcement du rôle de la société civile dans les processus électoraux, étude de cas, octobre 2019, p. 7 [https://media4democracy.eu/wp-content/uploads/documents/RDC\\_European\\_support\\_CS0\\_](https://media4democracy.eu/wp-content/uploads/documents/RDC_European_support_CS0_)

**Tableau n°1. Financement des processus électoraux en RDC2006, 2011 et 2018**

N°	Année	Part de la communauté internationale		Part du gouvernement		Coût des élections	
1	2006	399 600 000 \$ US	90%	44 400 000 \$US	10%	444 000 000 \$ US	100 %
2	2011	180 000 000 \$ US	40%	56 400 000 \$ US	60%	185 640 000 \$ US	100 %
3	2018	-	0%	Tout a été financé par le gouvernement.		435 000 000 \$ US	100 %

Source : Rapports de la centrale électorale (2006, 2011 et 2018)

Il ressort de ce tableau que le coût des élections de 2011 baisse parce qu'il n'y pas eu des élections d'élections provinciales.

#### b) Techniques (formation et observation)

L'occident intervient techniquement à travers ses experts qui arrivent pour former les les congolais non habitués à organiser les élections. La communauté internationale a été très visible dans l'organisation des élections en 2006. Elle a, en effet, envoyé plusieurs délégations d'observateurs pour suivre de près le processus du début à la fin. Parmi les missions qui ont été omniprésentes au pays, on peut citer l'Union Européenne, le Centre Carter, etc. A titre d'exemple, le CIAT « a réclamé le mardi 24 juillet que cantonnement des unités militaires du pays durant la période entourant les élections du dimanche 30 juillet (...) afin de promouvoir d'une part un climat de sérénité et de quiétude pendant le vote, et, de l'autre, d'affirmer le caractère apolitique de l'armée ».<sup>9</sup>

Les missions internationales d'observation des élections, ainsi que les partis d'opposition et les organisations de la société civile développent des parades qui permettent de limiter la fraude.

#### c) Appui logistique (déploiement de matériels sur terrain)

La RDC ne pouvait pas faire tous les matériels électoraux dans tous les 145 territoires sans le soutien de la communauté internationale. C'est pourquoi, conscients de cette difficulté, les congolais ont recouru surtout à la mission des Nations Unies pour pallier à toute éventualité. Cependant, cet appui n'a pas suffi car « l'important appui logistique de l'ONU et l'accompagnement n'ont alors pas réussi à corriger toutes les faiblesses du système électoral ».<sup>10</sup>

En effet, les avions de la mission des Nations Unies permettent de déplacer les kits électoraux lors de l'enrôlement des électeurs ainsi que les urnes, les bulletins de vote, etc. le jour du scrutin.

in\_elctoral\_process/DRC-succesfull-EUsupport-to-strengthen-the-role-ofcivil-siciety-in-the-elctoral-process-FRpdf, consulté le 07/02/2023.

<sup>9</sup> <https://www.lalibre.be> le 01/11/2022

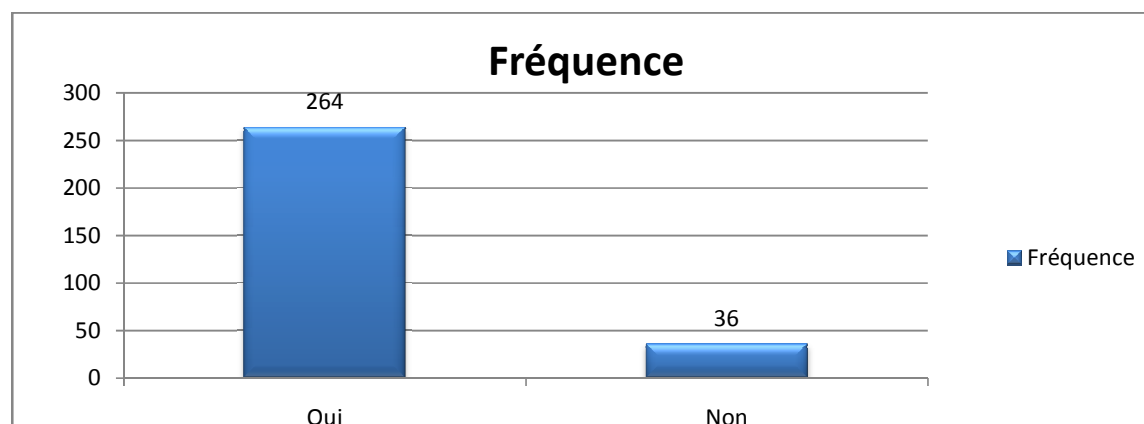
<sup>10</sup> SOFRECO, Op cit, p. 7

## ii. Non-respect de la charte de Nations Unies

L'ingérence politique occidentale dans le déroulement des processus électoraux de la RDC torpille la souveraineté congolaise, au mépris de la charte de l'Organisation des Nations Unies. En effet, « la charte des Nations Unies est un document officiel que tous les Etats membres, à la fin de la deuxième guerre mondiale, ont créé et signé en juin 1945. Elle s'appuie sur des principes qui permettent de guider les actions de l'ONU, entre autres : l'obligation de régler les conflits sans utiliser la force ou la violence, l'obligation de respecter la souveraineté des Etats membres, etc. ».<sup>11</sup> Or, « les discours sur la souveraineté occupent une bonne partie de l'espace public politique et juridique ».<sup>12</sup> Il est impérieux de préciser également l'organisation des élections relève des affaires internes d'un Etat et cela constitue un domaine intangible. C'est une matière foncièrement interne qui nécessite l'unique implication des autorités de l'Etat concerné.

Le non-respect de la souveraineté d'un Etat conduit même les autorités de ce dernier à devenir comptables non devant le peuple, mais devant les puissances impérialistes. Des régimes démocratiques deviennent des oligarchies pour des raisons similaires, et la majorité des électeurs souffrent.

**Figure n°1. Non applicabilité des textes juridiques internationaux et nationaux.**



Source :

*Nos analyses sur SPSS et Excel*

Cette figure prouve que sur 300 enquêtés 264 enquêtés soit 88 % disent que les textes juridiques internationaux et nationaux ne sont pas de stricte application, contre 36 enquêtés soit 12% qui disent que ceux-ci sont de stricte application.

## iii. Les conséquences de l'ingérence politique occidentale en RDC

➤ L'aide au développement qui est conditionnée par la démocratie

L'aide des puissances occidentales ainsi que celle des organisations internationales à la RDC est souvent accordée sur base des conditions dont le respect des droits de l'homme. Or, les droits de l'homme et la démocratie constituent un binôme inséparable.

<sup>11</sup> La charte des Nations Unies, <https://www.alloprof.qc.ca> le 09/02/2023

<sup>12</sup> Gicquel, Regards croisés sur les constitutions tunisiennes et française à l'occasion d e de leur

L'aide au développement cache le diable. Les bailleurs de fonds font toujours de la démocratie un critère important pour bénéficier des financements, alors que les pays du sud ne comptent que sur la poche des occidentaux. C'est ainsi qu' « avec la fin de la guerre froide qui assurait une rente de fait et face à la volonté des puissances occidentales de conditionner l'aide au développement à l'exercice démocratique, les nouvelles élites ont dû mettre en avant une légitimité issue des urnes afin d'accéder à des fonds autrefois accordés avec moins des scrupules ». <sup>13</sup>

➤ **L'envoi des observateurs occidentaux dans l'organisation des élections en RDC**

La matérialisation de l'ingérence politique occidentale passe souvent par l'envoi des missions d'observation des processus électoraux en RDC. Rien ne se perd en cette matière.

Même le financement pour les missions internationales d'observation des élections est aussi à la base du néocolonialisme en ce sens que les grandes puissances ou les organisations internationales qui ont envoyé leurs missions d'observation dans un pays cherchent souvent à influencer sur les résultats. A titre d'exemple, « on peut penser aux dernières élections présidentielles au Togo, où la victoire de Faure Eyadema n'a été reconnue que du bout des lèvres par une union européenne (UE) finalement peu désireuse de remettre ouvertement en cause les résultats d'un scrutin qu'elle avait largement financé et organisé ». <sup>14</sup> C'est pourquoi le Président a finalement levé l'option de ne plus recourir au financement extérieur dans l'organisation des élections de 2018.

➤ **La latitude d'influer sur les résultats de l'élection présidentielle pour le compte des puissances occidentales**

Pour l'occident, les élections ne se passent jamais généralement en Afrique et particulièrement en RDC sans qu'une mainmise occidentale ne soit au contrôle. L'exemple des élections de 2006 où l'occident a été directement visible, comme pendant la transition politique dite 1+4. On avait déjà créé un organe appelé Comité Internationale d'Appui à la Transition. Il faudrait également citer la Côte- d'Ivoire. La Côte-d'Ivoire illustre cela avec un maximum de précision. Alors que Laurent Gbagbo était déjà proclamé par la centrale électorale, un autre son de cloche vint de l'union européenne. Pour la « France et la communauté internationale, cette élection est un moyen de chasser Laurent Gbagbo du pouvoir (...) Pour Nicolas Sarkozy et la diplomatie française cette élection ne peut avoir qu'un seul résultat acceptable : la victoire de d'Alassane Ouattara. Il règne à l'Élysée et au Quai d'Orsay une véritable hystérie anti-Gbagbo ». <sup>15</sup>

Ainsi, les élections de 2006 et 2011 ont profité au Président Joseph KABILA KABANGE parce qu'il incarnait encore les intérêts occidentaux. En 2018, il était déjà devenu leur bête noire pour avoir signé le contrat chinois ; c'est pourquoi, son dauphin n'a pas pu l'emporter.

➤ **Les contestations et quelquefois des violences organisées par les partis supposément lésés par ces résultats et la baisse du taux de participation aux élections**

---

<sup>13</sup>Vincent Darracq et Victor Magnani, « Les élections en Afrique : un murage démocratique ? », in Politique étrangère, avril 2011 (Hiver), <https://www.cairn.info> le 31/01/2023

<sup>14</sup>Id

<sup>15</sup>Laurent Bigot, Côte-d'Ivoire : mais qui a gagné la présidentielle de 2010 ?, le 19 mai 2016 <https://www.lemonde.fr> le 31/01/2023



En 2006, le pays a organisé les élections après être sorti de la transition politique dite 1+4. Les résultats de la présidentielle n'ont pas tellement rencontré l'unanimité que le candidat perdant a levé l'option d'utiliser la violence. Il y a eu des affrontements entre les militaires fidèles à Joseph KABILA KABANGE et ceux de Jean-Pierre BEMBA GOMBO. Et le Président de la CEI a proclamé les résultats dans un char de combat. Il faut noter que les électeurs de l'Est avaient massivement élu le président sortant alors que ceux de l'Est ont voté pour l'opposant, car le pays était quasiment divisé en deux blocs : Est-Ouest. Quant au taux de participation, celui-ci était « de 65,3 %, le nombre de votants 16 937 052 sur 25,6 millions d'électeurs ».<sup>16</sup>

En 2011, la CENI a proclamé les résultats qui n'ont pas convaincu les candidats de l'opposition dont le chef de file était le président de l'Union pour la Démocratie et le Développement Social (UDPS). Ces résultats ont vite été entérinés par la cour constitutionnelle. Le président Etienne TSHISEKEDI n'a pas déposé le recours sous prétexte que cette cour était inféodée au pouvoir, au président sortant. Le président réélu a prêté serment au palais du peuple alors que le même jour Etienne TSHISEKEDI faisait la même chose à Limeté. Et la suite, c'était le chaos. Le peuple était déçu par la gestion calamiteuse du régime et voulait en finir avec des gouvernants qui n'ont pas été fidèles à leurs promesses de la campagne électorale de 2006. Les résultats se sont présentés comme suit : « 18 911 752 votants sur 33 024 640 électeurs. Le taux de participation était de 58,8 % ».<sup>17</sup>

En 2018, après un glissement de 2 ans, les électeurs étaient déjà déçus toujours par la misère malgré toutes les échéances organisées, mais dont la suite était décevante. Le troisième mandat étant déjoué par les congolais avec l'appui de l'occident, le président a refusé l'aide occidentale pour le financement des élections. L'opposition politique divisée à Genève, elle a donné naissance à deux tendances hormis l'existence des autres candidats à la présidentielle. Les élections ont eu lieu, mais le candidat le plus attendu à la présidence par la population n'a pas été proclamé par la CENI et finalement la cour constitutionnelle a entériné les résultats qui ont fait de Felix TSHISEKEDI président de la république contre toute attente du peuple. Ainsi, après l'entérinement des résultats, le pays a eu un président élu et un président auto-proclamé. Les résultats se présentent comme suit : « sur 38 543 318 d'électeurs, 18 329 318 se sont présentés devant les urnes. Le taux de participation a été de 47,56 %. Le coût était de 435 millions de dollars américains ».<sup>18</sup>

#### IV. DISCUSSION DES RESULTATS

L'ingérence politique occidentale est due à deux facteurs, entre autres l'accompagnement technico-financier et le non-respect de la charte des Nations Unies. Cet accompagnement s'explique par le fait que les processus électoraux sont souvent financés avec le concours des bailleurs occidentaux. En effet, l'organisation des élections en République Démocratique du Congo est tributaire de son environnement externe, car en 2006 presque tout le processus était financé par l'occident, seul 10 % du budget est venu du trésor public. En 2011, le processus a été financé en moitié par l'occident et la chine (45 %), alors qu'en 2018, le régime en place a refusé de recevoir l'aide occidentale ni celle de la chine estimant qu'il était déjà mature pour prendre en charge ses élections.<sup>19</sup> Ce qui a fait l'objet des contradictions bien avant les élections entre Kinshasa et l'occident. En effet, les instruments juridiques tant internationaux

<sup>16</sup><https://www.fr.m.wikipedia.org> le 30/10/22

<sup>17</sup><https://www.rtbf.be> le 30/10/22

<sup>18</sup><https://www.radiokapi.net> le 30/10/22

<sup>19</sup><https://www.radiokapi.net> le 30/10/22

que nationaux souffrent de l'application en matière de la souveraineté de l'Etat congolais. Les Etats africains ne savent pas respecter leurs propres textes parce qu'ils sont comptables à leurs bailleurs de fonds qui interfèrent même dans l'organisation des élections par le truchement de leurs missions d'observation.

Quant à l'appui technique de la RDC par l'extérieur, l'on voit les formations que subissent les agents de la CEI devenue CENI ainsi que les missions d'observation occidentales dans le but de doter les observateurs nationaux des notions démocratiques pour leur permettre de bien se comporter sur le terrain.

Par ailleurs, il sied de souligner l'appui logistique de la part de la mission des Nations Unies en faveur de la RDC dans le cadre du déploiement des matériels électoraux pour les faire parvenir dans le Congo profond.

L'ingérence politique occidentale dans les affaires domestiques de la République Démocratique du Congo, surtout en ce qui concerne l'organisation des élections crédibles est l'un des indicateurs de l'impérialisme occidental. C'est ce qui est à la base de l'échec de la démocratie dans ce pays. En effet, la démocratie n'est pas possible dans ce genre des pays où la souveraineté n'est pas effective. Selon Robert DAHL, « les institutions démocratiques auront moins de chance de se développer dans un pays soumis à l'intervention d'un autre pays qui voit d'un mauvais œil sa démocratisation ». <sup>20</sup> Telle a été l'expérience du Zimbabwe, du Kenya (2007-2011) de la Côte-d'Ivoire (2010-2011) où les élections ont été entachées de fraude, de mauvaise gestion et d'ingérence politique. <sup>21</sup>

Le vent de la démocratie a soufflé sur le continent africain, mais la quasi-absence de la souveraineté de la République Démocratique du Congo semble bloquer le processus, même si pour Alexis de Tocqueville, cité par P. Watson et B. Barber, « rien ne peut arrêter la démocratie ». <sup>22</sup>

Concernant les conséquences de l'ingérence politique occidentale dans les processus électoraux en RDC, les résultats font état de quatre éléments entre autres: l'aide au développement conditionnée par la démocratie, l'affluence des missions d'observations occidentale en RDC, le placement politique par lequel l'occident désignerait les dirigeants congolais par son ingérence politique dans les processus électoraux, les contestations et violences électorales, mais aussi la baisse du taux de participation aux élections.

## V. CONCLUSION

Cette réflexion porte sur l'ingérence politique occidentale dans les déroulements des processus électoraux en RDC. Cette interference politique de l'occident laisse poser beaucoup de questions, car la souveraineté de ce pays en dépend.

---

<sup>20</sup> Robert DAHL, *De la démocratie*, éd. Nouveaux horizons, Paris, 2001, p. 141

<sup>21</sup> Isaac Olawal Albert, « Violences électorales au cours de la IV république nigériane, le paradoxe de la démocratie » in *Afrique contemporaine*, n°239, mars 2011, <https://www.cairn.info> le 29/01/2023

<sup>22</sup> P. Watson et B. Barber, *La lutte pour la démocratie*, éd. Québec, Québec, 1989, p. 55

Au regard de ce qui précède, les questions suivantes ont été posées : qu'est-ce qui explique l'ingérence politique occidentale en RDC et quelles sont les conséquences de la l'ingérence politique occidentale.

A cette préoccupation, les hypothèses ont été formulées de manière suivante :le souci d'accompagner financièrement et techniquement la jeune démocratie et le non-respect de la charte des Nations Unies pourraient, d'abord,expliquer l'implication politique occidentale dans l'organisation des processus électoraux de 2006, 2011 et 2018 en RDC.En plus, l'aide conditionnée par l'organisation des élections, la baisse du taux de participation, les contestations et violences électorales des partis politiques lésés par les résultats et le placement politique, etc. seraient des conséquences de l'ingérence politique occidentale sur le fonctionnement du système politique Congolais. L'objectif principal est celui de vouloir élucider le mobile de l'implication occidentale dans le déroulement du processus électoral en République Démocratique du Congo.

Cette réflexion s'est assigné les objectifs d'identifier les facteurs de l'implication politique occidentale dans le déroulement des processus électoraux en République Démocratique du Congo et expliquer les conséquences de l'implication politique occidentale dans déroulement des processus électoral dans le système politique congolais.

Après l'analyse et l'interprétation des résultats, voici ce à quoi cette recherche a abouti : l'ingérence politique occidentale est due à la volonté d'accompagner techniquement, financièrement et logistiquement la jeune démocratie, mais aussi au non-respect de la charte des Nations-Unies.Tandis que l'aide au développement conditionnée par la démocratie, l'envoi des missions d'observation occidentale, le placement politique ainsi que les contestations et les violences électorales et la baisse du taux de participation aux élections sont des conséquences de cette interférence occidentale sur le déroulement des processus électoraux en RDC.

Ces résultats permettent de confirmer les hypothèses initialement formulées.

Cette réflexion se singularise par le fait de vouloir dénoncer l'interférence extérieure dans les processus électoraux de la RDC.

Elle n'a pas eu la prétention d'aborder tous les aspects relatifs aux relations bilatérales et multilatérales de la RDC avec son environnement extérieur, notamment les accords militaires, la problématique de l'embargo militaire dont elle a été victime pendant quasiment deux décennies.

Dans notre prochaine recherche nous nous proposons de réfléchir sur les raisons qui ont justifié la persistance de cet embargo contre un Etat sur le sol duquel il existé plusieurs groupes armés nationaux et étrangers, et qui a été agressé et pillé le Rwanda. Il aurait dû plutôt bénéficier de la levée de cet embargo, bien avant, au regard de ce qui précède.

Les recommandations suivantes s'adressent :

- A la communauté internationale : de respecter la souveraineté des Etats membres de l'Organisation des Nations-Unies, car c'est l'un des principes légitimateurs ;
- Aux dirigeants congolais : de ne pas profiter de la délinquance de certains Etats occidentaux pour plonger leurs compatriotes dans la misère ;

- Au peuple congolais : de prendre conscience de l'impérialisme occidental qui constitue un blocage au bon fonctionnement des institutions démocratiques dans notre pays.

## VI. BIBLIOGRAPHIE.

### a. OUVRAGES.

1. Paul N'DA (2015), *Recherche et Méthodologie en Sciences sociales et Humaines, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, éd. Harmattan, Paris, p.65
2. G.HERMET, B. BADIE et P. BRAUD (1998), *Dictionnaire de la sociologie, de la science politique et des institutions politiques*, 3<sup>e</sup> éd. Armand Colin, Paris, p. xxx
3. MATERANYA AKILI D. (2019), *Démocratie parlementaire ou Escroquerie du souverain primaire en République Démocratique du Congo, Témoignage d'un jeune assistant parlementaire*, éd. Harmattan, Paris,
4. Madeleine GRAWITZ (1998), *Méthodes de Recherche en Sciences sociales*, éd. Dalloz, Paris
5. Roger-Gérard SCHWATZENBERG (1998), *Sociologie politique*, 5<sup>e</sup> éd. Montchrestien, Paris
6. Léon de Saint Moulin et alii (2003), *la Perception de la démocratie et de l'Etat de droit en RDC*, CEPAS, Kinshasa
7. Robert DAHL (2001), *De la démocratie*, éd. Nouveaux horizons, Paris
8. P. Watson et B. Barber (1989), *La lutte pour la démocratie*, éd. Québec, Québec

### b. ARTICLES

1. MAMADOU GAZIBO, « la vertu des procédures démocratiques, élections et mutations des comportements politiques au Niger », in *Politique africaine*, n° 92-décembre 2003, éd. Karthala, Paris

### c. WEBBOGRAPHIE.

1. Marc Jacquemain (2014), *Appréhender la réalité sociale, Syllabus de question approfondie de méthodologie*, p. 57, <https://www.scribd.com> le 25/05/2022
2. <https://www.civius.org>, le 18/04/2021
3. <https://www.cain.info>, le 18/04/2021